Les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger

Organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel

NOR: MENE1608407C

Circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016

MENESR - DGESCO A2-2 - Le Bulletin officiel > 2016 > n°13 du 31 mars 2016



- Pour leur mise en œuvre, il convient de se reporter à la <u>circulaire n° 2003-203 du 17 novembre 2003</u> relative à la convention type concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger des élèves en formation professionnelle de niveaux V et IV.
- Des évaluations certificatives peuvent également être réalisées à l'étranger, dans le cadre du contrôle en cours de formation, lorsque la définition de l'épreuve le permet.
- En cas d'impossibilité de visites de l'élève par les professeurs de son établissement, pour des raisons financières ou de trop grand éloignement, le suivi et/ou l'évaluation éventuelle non certificative peuvent être réalisés par un professeur d'un établissement relais dans le pays d'accueil ou être réalisé à distance, au moyen des techniques de l'information et de la communication.



- Rechercher des partenaires/une entreprise à l'étranger
- Consulter "Ma voie pro en Europe" : le nouveau portail consacré à la mobilité
- Période de formation en milieu professionnel : avant, pendant et après
- <u>Textes réglementaires</u>